

OnGuard Canadian Products a Trade Name
of Ur-Can Inc.

P.O. 20069 BRANT HILLS, BURLINGTON,
ONTARIO, L7P 0A4 • 1-888-484-3213

PRODUIT: OnGuard PM-50 PCP32132**SECTION 01: IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE LA SOCIÉTÉ**

FABRICANT..... K-G SPRAY-PAK INC.
8001 KEELE STREET P.O. BOX 89
ONTARIO CANADA L4K 1Y8
CANUTEC EMERGENCY #:1-613-996-6666(24HR)

NOM DE PRODUIT..... OnGuard PM-50 PCP32132

FAMILLE CHIMIQUE..... PERMETHRIN.

POIDS MOLECULAIRE..... NON APPLICABLE.

FORMULE CHIMIQUE..... NON APPLICABLE.

NOMS DE MARQUE ET SYNONYMES

UTILISATIONS DE PRODUIT..... INSECTICIDE.

RECOMMANDÉ

LIVRE DE FORMULA/LAB #..... 99-70640/012-7-

283.PCP # (MAÎTRE)..... 32132.

SECTION 02: IDENTIFICATION DES DANGERS

MOT INDICATEUR..... Mise en garde.

CLASSIFICATION DES RISQUES..... Warning.

CONSEILS DE PRUDENCE..... H229 CONTENEUR SOUS PRESSION: PEUT ECLATER SI CHAUFFE. H302+H332 NOCIF SI
AVALE OU INHALE. H320 PROVOQUE UNE IRRITATION DES YEUX.

DÉCLARATION DE MÉLANGE..... P101 SI UN CONSEIL MEDICAL EST NECESSAIRE, AVOIR LE CONTENANT OU
L'ETIQUETTE DU PRODUIT A MAIN. P102 GARDER HORS DE LA PORTEE DES ENFANTS.
P103 LIRE L'ETIQUETTE AVANT L'UTILISATION.

OTHER HAZARDS..... Aucune information supplémentaire disponible.

SECTION 03: COMPOSITION/INGREDIENTS SUR LES COMPOSANTS

| INGRÉDIENTS DANGEREUX | # CAS | Wt. % |
|------------------------------|------------|-------|
| ISOBUTANE | 75-28-5 | 10-30 |
| SPIRITUEUX MINÉRAUX INODORES | 64742-48-9 | 5-10 |
| PERMETHRINE | 52645-53-1 | 0.5 |
| PROPANE | 74-98-6 | 3-7 |

SECTION 04: PREMIER SOINS

PREMIERS SECOURS EN CAS..... EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX, RINCER IMMÉDIATEMENT À GRANDE EAU
D'URGENCE D'URGENCE PENDANT AU MOINS 15 MINUTES ET CONSULTER UN MÉDECIN. POUR LA PEAU,
SE LAVÉ SOIGNEUSEMENT À L'EAU SAVONNEUSE. SI TOUCHÉ PAR
L'INHALATION DE VAPEURS OU SPRAY MIST, ENLEVER À L'AIR FRAIS. EN CAS
D'INGESTION ; NE PAS FAIRE VOMIR, CONSULTER UN MÉDECIN.

SECTION 05: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

INFLAMMABILITE..... AUCUN UN PRODUIT INFLAMMABLE (SELON DES REGLEMENTS CANADIENS
D'AEROSOL).

SI OUI, SOUS QUELLES CONDITIONS?..... CHALEUR EXCESSIVE, ETINCELLES ET FLAMMES.

PROCEDURES SPECIALES..... L'EAU DES BUSES DE NÉBULISATION PEUT SERVIR À REFROIDIR LES RÉCIPIENTS
FERMÉS POUR ÉVITER L'ACCUMULATION SI EXPOSÉ À DES TEMPÉRATURES
EXTRÊMES. ÉQUIPEMENT DE PROTECTION COMPLET Y COMPRIS APPAREIL
RESPIRATOIRE AUTONOME LIBRE DOIT ÊTRE PORTÉ PAR UN INCENDIE
IMPLIQUANT CE MATÉRIEL.

DONNEES SUR LES RISQUE
D'EXPLOSION.

SENSIBILITÉ AUX DECHARGES..... NON APPLICABLE.
STATIQUES

SENSIBILITE AUX CHOCS..... NON APPLICABLE.

MOYENS D'EXTINCTION..... DIOXYDE DE CARBONE, POUDRE CHIMIQUE, MOUSSE.

PRODUITS DE COMBUSTION
PRODUITS..... VAPEUR ET FUMÉE D'HYDROCARBURES. MONOXYDE DE CARBONE LORSQUE LA
COMBUSTION EST INCOMPLETE.

PROJECTION DE LA FLAMME- AEROSOL
EST CLASSEE COMME:..... 0 cm.

PRODUIT: OnGuard PM-50 PCP32132**SECTION 05: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

RETOUR DE FLAMME..... AUCUN.

SECTION 06: MESURES DE DÉCHARGEMENT ACCIDENTEL

PROCÉDURES DE NETTOYAGE ELOIGNER TOUTE SOURCE D'IGNITION. UTILISER UN MATERIAU ABSORBANT
 FUITE/DEVERSEMENT INERTE ET DES OUTILS QUI NE PRODUISENT PAS D'ETINCELLES. EVITER
 D'INHALER LES VAPEURS. AERER L'ENDROIT. EMPECHER L'ACCES AUX COURS
 D'EAU.

SECTION 07: MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

CONDITIONS D'ENTREPOSAGE..... GARDER A L'ECART DES SOURCES DE CHALEUR, ETINCELLES, OU FLAMMES.
 CONTROLES D'INGENIERIE. VENTILATION - LOCALE (MECANIQUE LORS DE L'UTILISATION A L'INTERIEUR DE
 FACON CONTINUE.
 PRECAUTIONS A PRENDRE POUR LA RANGER DANS UN ENDROIT FRAIS ET BIEN AERE, DONT LA TEMPERATURE
 MANUTENTION ET L'ENTREPOSAGE D'EXCEDE PAS 50 DEG C.
 MATIERES SYNERGIQUES. AUCUN CONNU.

SECTION 08: PROTECTION DE L'EXPOSITION CONTROLS/PERSONAL

| INGRÉDIENTS | ACGIH TLV | | OSHA PEL | | REL | NIOSH |
|---------------------------------|---------------------------|----------|----------|------|-----|-------|
| | TWA | STEL | PEL | STEL | | |
| ISOBUTANE | 1000 ppm | | | | | |
| SPIRITUEUX MINÉRAUX INODORES | 100 ppm | | | | | |
| PERMETHRINE | NOT AVAILABLE | | | | | |
| PROPANE | | 1000 ppm | | | | |
| GANTS/TYPE..... | HABITUELLEMENT PAS EXIGE. | | | | | |
| RESPIRATOIRE/TYPE..... | HABITUELLEMENT PAS EXIGE. | | | | | |
| YEUX/TYPE..... | VERRES DE SECURITE. | | | | | |
| CHAUSSURES/TYPE..... | PAS NORMALEMENT REQUIS. | | | | | |
| AUTRE/TYPE..... | NON REQUIS. | | | | | |

SECTION 09: PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ETAT PHYSIQUE..... AEROSOL.
 ASPECT. EMULSION BLANC.
 ODEUR..... HYDROCARBURES.
 SEUIL DE L'ODEUR..... NON DISPONIBLE.
 pH..... 6-7.
 POINT DE CONGELATION:(°C). NON DISPONIBLE.
 POINT D'EBULLITION 171-205.
 POINT D ECLAIR (C), VASE CLOS DE LA VALEUR CONNUE LA PLUS BASSE ESTODOURLESS MINERAL SPIRIT @ 54C.
 TAGLIABUE(CONCENTRE)
 TAUX D'EVAPORATION..... MOINS DE 1.
 ACETATE DE BUTYLE NORMALE
 SEUIL MAXIMAL D'INFLAMMABILITE..... 9.5.
 (% VOLUME)
 SEUIL MINIMAL D'IMFLAMMABILITE 0.8.
 (% VOLUME)
 PRESSION DE VAPEUR(P SIG)(AER)..... 50-60.
 @ 20 C
 DENSITE DE VAPEUR (AIR=1)..... PLUS DE 1.
 DENSITE (AEROSOL)..... 0.76-0.80.
 DENSITE (LIQUIDE)..... 0.94-0.98.
 SOLUBILITE DANS L'EAU g/L (20°C)..... SOLUBLE.
 COEFFICIENT DE REPARTITION..... NON DISPONIBLE.
 EAU/HUILE
 TEMPERATURE D'AUTO IMFLAMMATION NON DISPONIBLE.
 % DE LA VOLATILITE DE AEROSOL..... 97-99.
 (PAR POIDS)

PRODUIT: OnGuard PM-50 PCP32132**SECTION 10: STABILITE ET REACTIVITE**

PRODUITS DANGEREUX DE DECOMPOSITION VAPEURS ET FUMEE D'HYDROCARBURES. MONOXYDE DE CARBONE LORSQUE LA COMBUSTION EST INCOMPLETE.

STABLE CHIMIQUEMENT:
 OUI SOUS DES CONDITIONS NORMALES.
 NON, QUELLES CONDITIONS? NON APPLICABLE.

COMPATIBILITE AVEC D'AUTRES SUBSTANCES.
 NO, LESQUELLES? OXYDANTS PUISSANTS.
 REACTIVITE, SOUS QUELLES CONDITIONS? NON APPLICABLE.

SECTION 11: RENSEIGNEMENTS SUR LA TOXICITE

| INGRÉDIENTS | LC50 | LD50 |
|--|--|----------------------------|
| ISOBUTANE | 142,500 ppm (4h) RAT - INHAL | NON APPLICABLE |
| SPIRITUEUX MINÉRAUX INODORES | NON DISPONIBLE | >5000 mg/kg RAT - ORALE |
| PERMETHRINE | NON DISPONIBLE | >2500 mg/kg RAT - ORALE |
| PROPANE | NON DISPONIBLE | >5000 mg/kg DERMAL-RABBITS |
| VOIE DE PENETRATION | | |
| INHALATION AIGUE. | IRRITE LES VOIES RESPIRATOIRES. AGENT(S) DE PROPULSION - SIMPLE ASPHYXIANT. | |
| INGESTION. | PEUT CAUSER DES MAUX DE TETE, DES NAUSEES, DES VOMISSEMENTS ET DES FAIBLESSES. | |
| CONTACT AVEC LES YEUX. | PEUT CAUSER DES IRRITATION. | |
| CONTACT AVEC LA PEAU. | IRRITATION LEGERE. | |
| ABSORPTION PAR LA PEAU. | AUCUNE DONNEES DISPONIBLE POUR LE MELANGE DE CE PRODUIT. | |
| EFFETS D'EXPOSITION AIGUE. | VERTIGES, NAUSEES. IRRITATION DES YEUX ET DE LA PEAU. | |
| EFFETS D'EXPOSITION CHRONIQUE. | LES SOLVANTS PEUVENT CAUSER UNE DERMITE DE CONTACT. | |
| IRRITATION DU PRODUIT. | PEU CONSIDERABLE. | |
| CANCEROGENICITE DU PRODUIT. | LES ELEMENTS CONSTITUTIFS DE CE PRODUIT NE SONT PAS INSCRITS COMME CANCEROGENES PAR LE NTP (NATIONAL TOXICOLOGY PROGRAM). ILS NE SONT PAS REGLEMENTES COMME TELS PAR L'OSHA (OCCUPATIONAL SAFETY AND HEALTH ADMINISTRATION) ET N'ONT PAS ETE EVALUES PAR LE CIRC (CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE SUR LE CANCER) NI PAR L'ACGIH (AMERICAN CONFERENCE OF GOVERNMENTAL INDUSTRIAL HYGIENISTS). | |
| MUTAGENESE. | AUCUNE INFORMATION N'EST DISPONIBLE ET AUCUN EFFET MUTAGENE NUISIBLE N'EST PRESUME. | |
| TERATOGENESE. | AUCUNE INFORMATION N'EST DISPONIBLE ET AUCUN EFFET TERATOGENE NUISIBLE N'EST PRESUME. | |
| EFFETS DE REPRODUCTION. | AUCUNE INFORMATION N'EST DISPONIBLE ET AUCUN EFFET NUISIBLE SUR LA REPRODUCTION N'EST PRESUME. | |
| CAPACITE DE SENSIBILISATION DU PRODUIT. | INCONNU(E). | |

SECTION 12: RENSEIGNEMENTS ECOLOGIQUE

ENVIROMENTAL CE PRODUIT EST POTENTIELLEMENT TOXIQUE POUR PÊCHER LES OISEAUX ET TOUTE AUTRE FAUNE.

SECTION 13: DECHETS

METHODE D'ELIMINATION. NE PAS PERFORER OU JETER LES CONTENANTS AU FEU, MEME VIDES. ELIMINER CONFORMEMENT A LA REGLEMENTATION LOCALE, PROVINCIALE ET FEDERALE.

SECTION 14: L'INFORMATION DE TRANSPORT

CLASSIFICATION DU T.M.D. BIEN DE CONSOMMATION (AEROSOLS, UN1950, CLASS 2.1).
 D.O.T. CLASSIFICATION. BIEN DE CONSOMMATION, ORM-D.

SECTION 15: LEGISLATION**RÈGLEMENTS CANADIENS**

CLASSIFICATION SIMDUT. NON RÉGLÉ PAR WHMIS.
 CNFC SECTION 3.3.5. NIVEAU 1.

PRODUIT: OnGuard PM-50 PCP32132**SECTION 15: LEGISLATION**

| | |
|---|--|
| CEPA (Loi Canadienne De Protection D'Environnemental) | TOUTES LES SUBSTANCES DANS CE PRODUIT SONT ÉNUMÉRÉES SUR LA LISTE CANADIENNE DE SUBSTANCES DE DOMESTIC (DSL) OU NE SONT PAS EXIGÉES POUR ÊTRE ÉNUMÉRÉES. |
| RÈGLEMENTS U.S. | |
| NIVEAU DE HMIS - SANTE | 2 HASARD MOYEN. |
| NIVEAU DE HMIS - INCENDIE | 1 HASARD QUELQUE PEU. |
| NIVEAU DE HMIS - REACTIVITE | 0 HASARD MINIMUM. |
| HMIS ÉVALUANT LA PROTECTION PERSONNELLE | B. |
| NFPA CODE 30B | NIVEAU 1. |
| L'INFORMATION DE SARA 313 | CE PRODUIT CONTIENT LES SUBSTANCES SUIVANTES SUJET AUX CONDITIONS DE REPORTAGE DE LA SECTION 313 DU TITRE III DES AMENDEMENTS DE SUPERFUND ET DE L'ACTE DE REAUTHORIZATION DE LA PARTIE 372 DE 1986 ET 40 CFR : CAS #: NOM CHIMIQUE : *52645-53-1 PERMETHRIN. |
| CALIFORNIA PROPOSITION 65 | LE RAPPORT SUIVANT EST FAIT AFIN D'ÊTRE CONFORME À L'EAU POTABLE SÛRE DE LA CALIFORNIE ET À L'ACTE TOXIQUE D'APPLICATION DE 1986 : AVERTISSEMENT : CE PRODUIT NE CONTIENT INTENTIONNELLEMENT AUCUN PRODUIT CHIMIQUE CONNU DE L'ÉTAT DE LA CALIFORNIE POUR CAUSER LE CANCER, LES DÉFAUTS DE NAISSANCE OU TOUT AUTRE MAL REPRODUCTEUR. CAS #: NOM CHIMIQUE : N/A. |
| TSCA (Acte Toxique De Commande De Substances des) | TOUT LE COMPOSANT DE CE PRODUIT SONT ÉNUMÉRÉS SUR LE INVENTAIRE DE TSCA. TOUTES LES IMPURETÉS ACTUELLES DANS CE PRODUIT SONT EXEMPTES DE LA LISTE. |
| VOC (w/w%) | <40. |

SECTION 16: AUTRE RENSEIGNEMENTS

| | |
|------------------------------|--|
| NOTICE DE K-G SPRAY- PAK INC | LES RENSEIGNEMENTS FIGURANT SUR LA PRESENTE FICHE SIGNALÉTIQUE SONT FOURNIS GRATUITEMENT PAR K-G SPRAY PAK INC. BIEN QUE NOUS LES CROYONS FIABLES, ILS S'ADRESSENT A DES PERSONNES QUALIFIÉES QUI S EN SERVENT A LEURS PROPRES RISQUES. K-G SPRAY PAK INC. N ASSUME AUCUNE RESPONSABILITE QUANT AUX EVENEMENTS QUI PEUVENT SE PRODUIRE OU AUX DOMMAGES QUI PEUVENT DECOULER DE LEUR UTILISATION. LES RENSEIGNEMENTS QUI APPARAISSENT SUR LA PRESENTE FICHE SIGNALÉTIQUE NE SE RAPPORTENT QU AU PRODUIT DESIGNÉ SUR CELLE-CI ET NE S'APPLIQUENT PAS A NUE UTILISATION AVEC D'AUTRES SUBSTANCES OU DANS AUTRES PROCÉDES. |
| PREPARE PAR | Affairs Regulatory |
| DATE DE PRÉPARATION | Septembre 1, 2020 |